

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 23-06-2014

Présents : Pierre ROUMILHAC, Alain PREVOT, Maire VAN DEN BERGHE, Laurent IMBERT, Alain MATHIEU, Denis DERVIN, Noël TREVISIOL

Excusées : Séverine CORDIER-DOHEY, Christhie MARTINEZ, Alexandre COLIN

Secrétaire de séance : Denis DERVIN

- **Approbation du compte rendu du dernier conseil** :

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité.

- **Délibération pour autoriser les dépenses pour « fêtes et cérémonies »** :

Le trésorier nous demande une délibération afin de pouvoir mandater les dépenses du chapitre 6232, fêtes et cérémonies. Nous avons voté 13 000 euros au budget primitif.

Après délibérations, le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à mandater ces dépenses.

- **Délibération pour la commission communale des impôts directs** :

Lors du dernier conseil, nous avons proposé des membres pour la commission communale des impôts directs, mais une délibération est nécessaire.

Rappel des membres proposés : Mmes BONDET DE LA BERNARDIE Béatrice, PROPIN Martine, CORDIER-DOHEY Séverine, MARTINEZ Christhie, VAN DEN BERGHE Marie, DUPINET Henriette, MM VILLEGIER Marc, LESCIBAA Marcel, LE QUERE Jean-Louis, ROUFFAUD Christian, COUDOIN Roger, FAURENT Roger, PREVOT Alain, TREVISIOL Noël, DERVIN Denis, IMBERT Laurent, MATHIEU Alain, CUISSINAT Patrick, COLIN Alexandre, BOURDACHE Roger, CONCAUD Michel, HURBE Jean-Louis, VAUZELLE Louis, DEBORD Maurice.

Après délibérations, le conseil municipal accepte à l'unanimité la nomination de ces membres à la commission communale des impôts directs.

- **Désignation d'un délégué à la commission CLET** :

Chaque commune adhérente doit désigner un membre pour la commission locale d'évaluation et de transfert de charges de la communauté de communes.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de nommer Alain PREVOT.

- **Adhésion à la fondation du patrimoine** :

La commune adhère à la fondation du patrimoine, qui peut nous apporter des aides pour la restauration et l'entretien du patrimoine bâti non répertorié aux monuments historiques, en complément d'aides publiques. La cotisation pour les communes de moins de 1 000 habitants s'élève à 60 euros.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à la fondation du patrimoine pour la somme de 60 euros.

- **Achats de terrains** :

Une décision de principe avait été actée lors du conseil du 28 janvier dernier concernant des achats et ventes de terrains.

En effet, Christophe Villéger avait sollicité la commune en janvier dernier pour échanger deux portions de chemins situés au Liboueix, et desservant seulement ses parcelles, avec une bande de terrain le long des parcelles AB 42 et 43 à Gattebourg, en prolongement du chemin existant, ce afin de régulariser la situation existante. Le conseil municipal avait alors acté le principe, et fixé le prix de vente et d'achat à 0.50 € le mètre carré, les frais de géomètre étant supportés par les acquéreurs, et les frais d'enquête publique par la commune.

Cependant l'échange n'est pas possible, nous devons faire un achat et une vente, étant entendu que la vente nécessitera une enquête publique. Une délibération est nécessaire.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les prix d'achat et de vente à 0,50 euros le mètre carré, dit que les frais de géomètre seront à charge des acquéreurs, ainsi que les frais d'acquisition, et autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ces transactions.

- **Questions diverses :**

Emprunt salle polyvalente : Lors du vote du budget, nous avons crédité 60 000 euros d'emprunt pour la salle polyvalente. Nous avons consulté 5 financeurs possibles, avec une demande sur 10 ans à taux fixe : Le crédit agricole, la banque populaire, la caisse d'épargne, le crédit mutuel, et la caisse des dépôts et consignations.

Nous avons 3 réponses à ce jour :

- Crédit agricole : taux 2.55 %, annuité : 6 873.26 €, pas de frais de dossier
- Caisse d'épargne : taux 2.64 %, annuité 6 905.21 €, frais de dossier 120 euros
- Crédit mutuel : taux : 2.84 %, annuité : 6 977.00 €, frais de dossier 90 euros

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition du crédit agricole.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de signer une motion de soutien à l'AMF, concernant la baisse des dotations, pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de cette diminution de crédits.

Bulletin municipal : le bulletin sera distribué début juillet

- **Date du prochain conseil** : Le prochain conseil se tiendra le lundi 8 septembre.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 22 heures.